

ARRÊTÉ

Direction Générale des
Arts et des Lettres

Travaux d'Art
ML/NL

LE MINISTRE D'ÉTAT

- VU le règlement en date du 3 novembre 1878 concernant les commandes et acquisitions d'œuvres d'art,
- VU la lettre du Ministre du Budget en date du 27 novembre 1950,
- VU l'arrêté du 18 mai 1951 portant règlement d'utilisation des crédits pour l'exécution de travaux de décoration dans les bâtiments d'enseignement,
- VU l'arrêté de subvention du 5 novembre 1957 concernant la construction du lycée de garçons de Périgueux,
- VU l'avis exprimé par le Conseil Général des Bâtiments de France dans sa séance du 20 juin 1961,
- VU l'avis exprimé par la Commission d'agrément des artistes dans sa séance du 7 novembre 1961,

A R R Ê T É :

Article 1.- M. PRIVAT Gilbert, sculpteur, demeurant 41, rue Boulard à Paris 14^e, est agréé pour l'exécution de la décoration, au titre du 1^{er}, du lycée de garçons de PÉRIGUEUX (Dordogne).

Article 2.- M. PRIVAT réalisera une statue en ciment pierre, de 1m60 de haut environ, qui sera placée sous l'une des arcades de la galerie du rez-de-chaussée du bâtiment B.

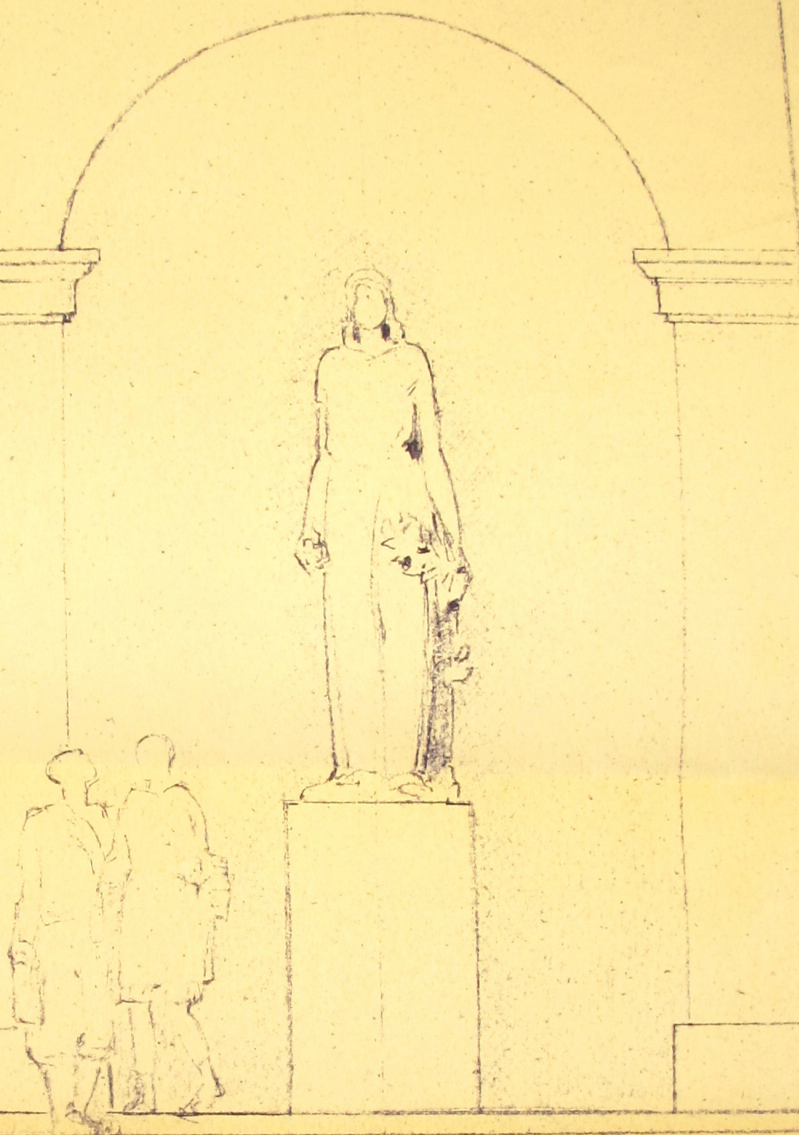
Article 3.- Le prix de ce travail est fixé à six mille huit cents nouveaux francs (6 800 NF.)

Fait à PARIS, le 27 DEC 1961

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général des Arts et des Lettres,

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau des
Travaux d'Art

Signé : G. PICON



VILLE DE PERIGUEUX
LYCEE DE GARÇONS

DECORATION DU BLOC SCIENTIFIQUE
LA JEUNE SCIENCE (Statue Esquisse)

Echelle: 0.005 p. mètre — Gilbert Privat. Sculpt. 1959